

Rapport annuel 2018 d'information sur l'exécution de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA)

1 - Rappel sur le bilan à mi-parcours (2015 – 2017) de la CIMA

Le bilan à mi-parcours de la CIMA (soit 2015 – 2017) a été validé lors du Comité de pilotage de la CIMA du 29 mai 2018. **665 opérations** ont été réalisées dans le cadre de la convention, qui représentent un montant total de **122,6 M€ de dépenses**. Ces opérations ont été financées à hauteur de 40,6 M€ par les 4 signataires (Etat, Région AURA, Région PACA, Agence de l'eau RM) et 16,1 M€ par d'autres financements : Etat (dont MTES, DETR, DSIL), Départements, FEDER POIA ainsi que d'autres financeurs publics et privés. L'apport des maîtres d'ouvrage représente 65,9 M€. Le taux moyen de financement public est de 46,4%. C'est donc un bon effet levier.

Ce bilan a conduit à une modification de la maquette, faisant pour l'essentiel transiter des montants de l'axe 1 vers l'axe 2. La nouvelle maquette, qui fait l'objet d'un avenant en cours de validation par les 4 signataires, est la suivante.

AXES	Etat	Agence de l'eau RMC	Région Provence-Alpes Côte d'Azur	Région Auvergne-Rhône-Alpes	TOTAL
Axe 1 : Attractivité des territoires	6 000 000		3 500 000	4 000 000	13 500 000
Axe 2 : Valorisation économique	15 820 000	3 600 000	15 500 000	14 000 000	48 920 000
Axe 3 : Changement climatique	5 720 000	17 000 000	4 920 000	2 700 000	30 340 000
Axe 4 : Coopération	2 700 000		1 500 000	1 000 000	5 200 000
Totaux : nouvelle proposition	30 240 000	20 600 000	25 420 000	21 700 000	97 960 000

2 - Rapport annuel 2018 d'information sur l'exécution de la CIMA

21 - Nombres et coûts des opérations par axes et mesures en 2018 :

	Nb d'opérations	Coût total
AXE 1 - Améliorer l'attractivité des territoires	16	6 025 325 €
Mesure 1.1 - 1.2 Services	2	248 414 €
Mesure 1.3 Transport et mobilité	3	239 588 €
Mesure 1.4 Itinérance Grands sites	11	5 537 323 €
AXE 2 - Accompagner la valorisation économique des ressources	187	25 906 727 €
Mesure 2.1 Bois énergie	4	976 055 €
Mesure 2.2 Bois construction	10	1 410 175 €
Mesure 2.3 Agriculture	22	4 015 699 €
Mesure 2.4 Diversification touristique	151	19 504 798 €
AXE 3 - Accompagner l'adaptation au changement climatique	29	4 870 696 €
Mesure 3.1 - 3.3 Efficacité énergétique - Energies renouvelables	3	850 359 €
Mesure 3.2 Risques naturels	11	804 846 €
Mesure 3.4 Biodiversité	15	3 215 491 €
AXE 4 - Développer les coopérations	7	1 457 871 €
TOTAL	239	38 260 619 €

22 - Financement des opérations en 2018 :

Coûts totaux	FNADT	PACA	AURA	AERMC
38 260 619	4 222 333	3 659 202	3 094 980	1 125 458

Etat - autres	Départements	FEDER	Autres financeurs	Autofinancement
1 933 421	1 119 762	4 078 571	574 176	19 026 892

23 - Commentaire général sur la programmation 2018 :

L'axe 2 (Accompagner la valorisation économique des ressources) représente 68% du coût total des opérations financées par la CIMA et 78% des 239 opérations rattachées à l'année 2018.

La seule mesure 2.4 représente 51% du coût total des opérations 2018, ce qui traduit la poursuite de la plupart des plans d'actions des 35 espaces valléens dans des opérations structurantes d'investissement.

La mesure 1.4 (itinérance – grands sites) est bien sollicitée, ce qui répond en particulier à plusieurs demandes de réhabilitation de refuges.

Les mesures 2.2 (bois construction), 2.4 (diversification touristique), 3.2 (risques naturels) et 3.4 (biodiversité) sont bien demandées, en contrepartie du FEDER POIA.

La mesure 2.3 (agriculture) pour lequel l'avenant en cours de signature a abondé le FNADT d'1 M€ est également très sollicitée.

24 - FNADT CIMA : détail des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP) en 2018

Fin décembre 2017, avaient été autorisés pour le BOP 112 FNADT interrégional Alpes pour l'année 2018 (y compris l'ADM et hors fonctionnement du Commissariat) : **3 848 900 € en AE et 2 240 129 € en CP**

Ont été ajoutés en complément en fin d'année : 332 411 € en AE et 903 009 €, ce qui porte à **4 281 311 € en AE et 3 143 138 € en CP les montants octroyés en 2018.**

Ces abondements ont permis d'engager en fin d'année d'importantes opérations en investissement au titre des mesures 1.4 et 2.4.

Les montants de CP complémentaires octroyés (sensiblement les mêmes qu'en 2017) permettent d'aboutir à une dette raisonnable en regard des subventions octroyées en investissement depuis 2015 et de mettre en paiement des restes à payer de la programmation 2009 - 2014.